

Compte rendu de la séance du vendredi 16 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX,
Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

Absents : Pascal AUDABRAM

Représenté :

Excusés :

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril 2021
- 2/ Décision modificative pour l'inscription en investissement des travaux en régie pour la création du sentier du Garrié
- 3/ Demande de subvention de l'association Lacourt Loisirs
- 4/ Adhésion au groupement de commande de défibrillateurs et signature de la convention avec la communauté de communes Couserans-Pyrénées
- 5/ Questions diverses

1/ Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2021

Adopté à l'unanimité des présents

Délibérations du conseil:

INSCRIPTION EN INVESTISSEMENT DES TRAVAUX REALISES EN REGIE (DE 2021 021)

Monsieur le maire expose que l'employé communal a réalisé des travaux pour la création du sentier du Garrié. Les charges du personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de fournitures et matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie.

Le Conseil Municipal est ainsi autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie. Pour ce faire Monsieur Le maire propose d'ouvrir les crédits et de réaliser les opérations d'ordre suivantes :

FONCTIONNEMENT	Dépense	Recette
023 (042) Virement à la section d'investissement	2988 €	
72 (042) Production immobilisée		2988 €
INVESTISSEMENT	Dépense	Recette
231 (040) Immobilisation corporelle en cours	2988 €	
021 (040) Virement de la section fonctionnement		2988 €
TOTAL	2988 €	2988 €

Le montant de 2987.77 € (2988 € avec l'arrondi) correspond à 812.65 € d'achat de matériel et 2175.12 € d'heures de main d'œuvre de l'adjoint technique consacrées à la réalisation des travaux soit 212 heures.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Adopté à l'unanimité des présents

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LACOURT LOISIRS (DE 2021 022)

Le maire expose au Conseil Municipal que l'association Lacourt Loisirs, créée en 2019, sollicite une subvention dans le but d'organiser une manifestation festive dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante : 100 €

Adopté à l'unanimité des présents

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE DEFIBRILLATEURS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES (DE 2021_023)

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt évident à former des groupements d'achat sur divers sujets qui vont intéresser conjointement la communauté de communes et les communes du Couserans.

Un des sujets qui se présentent aux communes ainsi qu'à la communauté de communes est **l'achat ou la location groupée de défibrillateurs.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'installation de défibrillateurs depuis le 1 janvier 2021 pour les ERP de niveau 4 : > à 300 personnes, structures d'accueil pour personnes handicapées, établissement de soins au sens large, gares, restaurants et hôtels d'altitude, refuges de montagne, établissements clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes dans lesquelles il y a des pratiques sportives.

Pour les salles polyvalentes : la pratique sportive rend l'installation obligatoire.

Sont exclues : les mairies (sauf si capacité d'accueil de 300 personnes), les églises. Pas d'obligation non plus pour les écoles.

Le 1 janvier 2022 pour les ERP de niveau 5 (Établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation).

Il est laissé à la libre appréciation des élus d'installer des défibrillateurs au-delà des obligations légales, s'inscrivant ainsi dans une démarche de Santé Publique en faveur de la population présente sur la commune.

Un recensement des besoins a été lancé en février dernier et notre commune s'est portée candidate pour participer au groupement de commandes. La commune s'engage à communiquer un état précis des besoins à la communauté de communes.

Sur cette base, il est proposé de constituer un groupement de commandes.

Une convention d'adhésion au groupement de commande établi entre la commune et l'EPCI sera contractée. La convention précisera, conformément au code de la commande publique, les conditions de sortie du marché et l'impossibilité d'entrer sur le groupement de commande.

Chaque commune engagera ses propres bons de commande auprès du fournisseur.

La communauté de communes assure le rôle de coordonnateur du groupement de commandes. Ses missions sont définies dans la convention.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la constitution du groupement de commandes relatif à l'achat /ou la location de défibrillateurs

D'APPROUVER la convention de groupement de commandes relatif à l'achat ou la location de défibrillateurs

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette opération.

Adopté à l'unanimité des présents.

REMBOURSEMENT ASSURANCE (DE 2021 024)

Le Maire informe le conseil municipal que l'assurance multirisque de la commune nous rembourse la somme de 650.40 € en réparation du sinistre du bâtiment communal de Soum.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement de cette somme.

Adopté à l'unanimité des présents

MOTION PROJET HERCULE (DE 2021 025)

Depuis 75 ans, depuis l'impulsion du Conseil National de la Résistance, l'électricité est un bien commun, Électricité de France un service public.

Premier producteur d'électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l'ensemble du territoire français une des électricités les plus propres, sûres et économique ; notamment grâce à la péréquation tarifaire, garantissant un prix identique à tous les Français, qu'ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd'hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique de notre pays sont menacées par le projet Hercule.

Le projet Hercule, dont les négociations demeurent opaques, est impulsé par la Commission européenne. L'électricité, pourtant considérée comme un bien essentiel, se doit d'être à son tour soumise aux lois du marché et de la concurrence. Cette loi conduit à la privatisation des secteurs les plus rentables du groupe EDF, qui sera morcelé en trois sociétés. Cette réorganisation sonne le glas d'un des derniers services publics de notre pays.

Paradoxalement, s'il est une chose que la covid-19 aura permis de dévoiler, c'est le rôle crucial du service public. Des personnels hospitaliers aux instituteurs, des agents territoriaux aux bénévoles associatifs : en temps de crise, l'intérêt général redevient un marqueur structurant.

Alors, à l'heure où des millions de Français vivent la précarité énergétique, dans une époque où les enjeux de transition écologique et énergétique relèvent de défis pour l'Humanité, le rôle et la mission de service public d'Électricité de France sont d'autant plus d'actualité.

C'est pourquoi, les membres du Conseil municipal souhaitent s'engager aux côtés des salariés d'ENEDIS et d'EDF en :

- **APPELLANT** à l'arrêt immédiat du projet Hercule.

- **DEMANDANT** un bilan des vingt dernières années marquées par l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie, par la hausse des factures d'électricité pour nos

concitoyens, à qui l'on avait pourtant promis une baisse.

- **REJOIGNANT** le Collectif "*Des territoires engagés pour une énergie publique*",

- **INVITANT** les habitants de la commune d'Encourtiech à signer la pétition "pour une énergie publique" contre le démantèlement d'EDF et pour la défense du service public de l'énergie (à retrouver sur <https://energie-publique.fr>),

- **INTERROGEANT** le gouvernement sur les répercussions concrètes de ce projet pour les citoyens et collectivités propriétaires de réseaux.

- **INTERPELLANT** les parlementaires du département, notamment ceux de la circonscription.

Adopté à l'unanimité des présents

Questions diverses.

- Bilan financier : Jacqueline Sainte Croix présente le bilan financier à mi-exercice.

Fonctionnement : 32% des dépenses prévues au budget 2021 ont été réalisées., ainsi que 40 % des recettes.

Investissement : 30% des dépenses ont été réalisées ainsi que 30% des recettes.

Concernant les subventions demandées, 6921€ ont été accordées par les différents financeurs (Etat, Région, Département) pour un montant global prévisionnel de travaux de 15017€ (coût total des projets HT)

- Marquage parking mairie : Il est envisagé de matérialiser les places de stationnement par un marquage au sol afin d'éviter un stationnement anarchique: Benoit Marty pourra se charger de cette opération au courant de l'hiver.

- Aménagement du bâtiment communal de Soum : L'idée est lancée, donc à débattre prochainement, de transformer le lieu servant d'atelier et de dépôt en appartement locatif. Ce qui aurait pour conséquence de trouver un autre lieu pour l'atelier qui pourrait être le préau face à la mairie après aménagement.

- Temps de travail de l'employé communal : Une réflexion doit être menée sur l'augmentation horaire de son contrat de travail. L'étude doit porter sur les besoins réels de la commune et la possibilité financière de subvenir à cette opération.